

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5593**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Joseph Merlin et appartenant à la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5593**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Joseph Merlin et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration de la Feyssine à Villeurbanne, la Communauté urbaine envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain de 8 555 mètres carrés, actuellement occupée par les gens du voyage, cadastrée sous le numéro 1 de la section AA et appartenant à la commune de Villeurbanne.

Cette acquisition interviendrait au prix de 256 650 € admis par France domaine.

En outre, afin de permettre la libération du terrain de la Feyssine, la Communauté urbaine prendrait en charge une partie du coût des travaux d'aménagement de la nouvelle aire d'accueil pour les gens du voyage, rue Eugène Pottier à Villeurbanne, pour un montant forfaitaire de 343 350 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le principe d'acquisition de ce terrain situé rue Joseph Merlin et appartenant à la ville de Villeurbanne,

b) - la prise en charge d'une partie du coût des travaux d'aménagement de la nouvelle aire d'accueil pour les gens du voyage.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondant à l'acquisition sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0127 le 10 juillet 2006 pour la somme de 75 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 211 100 - fonction 2 222 à hauteur de 256 650 € pour l'acquisition et de 3 700 € pour les frais d'actes notariés.

5° - Le montant correspondant à la participation aux travaux sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 231 310 - fonction 2 222 à hauteur de 343 350 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,